

# Commission technique

---

**Intervenant : Jean-Michel POUTIER**

**Service : DEAL/SPEB/PEMA**

**Date : 23/05/2019**



# Plénière du 25/02/2019

- Suite aux retours sur l'action des différentes commissions discussion sur les réorganisations possibles
- La création de la commission technique a été votée à l'unanimité
- Installation à la plénière suivante



# Bureau du 19/03/2019

- Le bureau définit les orientations stratégiques tandis que la commission réalise un travail d'analyse approfondi des avis techniques
- La commission technique n'est pas une instance décisionnelle contrairement au bureau
- La commission transmet des propositions et/ou recommandations au bureau
- Les élus doivent rapporter les avis de la commission en plénière
- Le nombre de membres permanent doit être limité (15) mais peut être augmenté ponctuellement en fonction des thématiques étudiées
- En plus des membres, il doit pouvoir y avoir des invités



# Bureau du 19/03/2019

- Il ne doit pas y avoir de quorum exigé
- Un appel à volontaires doit être fait
- La commission doit se réunir au moins trois fois par an
- Un pilote sera désigné par la Présidente avant chaque réunion
- Les convocations seront faites à la demande de la Présidente
- Le secrétariat sera défini pour chaque commission



# Proposition d'actions

- Travailler sur les quatre orientations du SDAGE et faire des propositions pour la révision
- Travailler sur la biodiversité (déclinaison locale du plan biodiversité)
- Faire le suivi du SDAGE



# MERCI



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
De la Martinique